

Réponse:

Il est permis de faire de la monnaie avec l'argent qui se trouve dans une Tsedaka, du fait que, d'une manière générale, les institutions ne s'opposent pas à un tel procédé. On ne pourra pas faire de la monnaie à partir d'une Tsedaka sur laquelle figure l'interdiction d'en faire.

Source: ריא עמוד ח פרק ומשפט צדקה

Réponse donnée par le Rav Barou'h Blizinski (chabad.org.il) - Traduction assurée par la rédaction du Toramel Chnéor